

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المرسولون DISPARU المف
قودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
ن DISPARUS المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

MAI 2025

Table des matières

<u>Des experts de l'ONU alertent sur la répression des voix critiques en Algérie -----</u>	<u>1</u>
<u>RSF 2025 : la dégringolade tunisienne masque le cauchemar de la presse en Algérie et au Maroc ! -----</u>	<u>2</u>
<u>Discours de la haine : Mohamed Lamine Belghit placé sous mandat de dépôt-----</u>	<u>4</u>
<u>Détenus après le Hirak: Des journalistes racontent leurs vies après la sortie de prison-----</u>	<u>6</u>
<u>Khaled Drareni (RSF): La situation de la liberté de la presse devient « difficile » à l'échelle mondiale ---</u>	<u>8</u>
<u>Liberté de la presse : le RCD tire la sonnette d'alarme sur la répression de la presse en Algérie -----</u>	<u>11</u>
<u>Libération de Charaf Eddine Talhaoui, représentant des étudiants en médecine incarcéré à Tlemcen-</u>	<u>13</u>
<u>Riposte Internationale rejette le musèlement des voix dissidentes et des médias en Algérie -----</u>	<u>14</u>
<u>Nabil Mellah retrouve la liberté, au terme de quatre années de prison injustes-----</u>	<u>16</u>
<u>Algérie: Ces détenus d'opinions enfermés dans l'attente d'une justice incertaine -----</u>	<u>18</u>
<u>Solidarité : Publication d'un guide pour la prise en charge des femmes victimes de violence-----</u>	<u>20</u>
<u>Contradictions juridiques et défis des droits des femmes en Algérie-----</u>	<u>22</u>
<u>La femme, victime des clichés devenus ordinaires-----</u>	<u>24</u>
<u>La position de l'Algérie face à l'ONU sur la peine de mort: Entre moratoire et controverses-----</u>	<u>26</u>
<u>Algérie: Lynchage « officiel » contre le journaliste Farid Alilat -----</u>	<u>28</u>
<u>Ali Mammeri: Un syndicaliste accusé de terrorisme en Algérie -----</u>	<u>30</u>
<u>Interdiction de voyage du journaliste Abdelraouf Herzallah sans notification officielle ni procédure judiciaire déclarée-----</u>	<u>32</u>
<u>Cour d'Alger chambre penale : Confirmation des condamnations de Fethi Gherras et Messaouda Cheballah -----</u>	<u>33</u>
<u>Liberté muselée en Algérie : Tous·tes visé·e·s, des journalistes aux poètes -----</u>	<u>34</u>
<u>Mohamed Tadjadit voit sa peine réduite à un an de prison ferme en appel -----</u>	<u>37</u>
<u>Algérie: Censure et négation des disparitions forcées, le CFDA alerte -----</u>	<u>39</u>
<u>Discours de haine en Algérie: Une menace pour la diversité culturelle -----</u>	<u>41</u>
<u>Rafles, expulsions, discours de haine: La dérive anti-migrant·e·s en Algérie -----</u>	<u>44</u>
<u>Jil Jadid : Dénoncer le mal vous mène en prison !-----</u>	<u>47</u>

Des experts de l'ONU alertent sur la répression des voix critiques en Algérie

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com/>) – 01 Mai 2025



Trois rapporteurs spéciaux des Nations unies ont adressé une lettre officielle au gouvernement algérien dénonçant de graves atteintes aux droits fondamentaux, notamment à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. Ils s'inquiètent d'un rétrécissement rapide de l'espace civique dans le pays.

Le cas du journaliste Mustapha Bendjama poursuivi pour « atteinte à l'unité nationale » et « diffusion de fausses informations » après une précédente détention jugée arbitraire en 2023, est mis en exergue. Il fait actuellement l'objet d'un contrôle judiciaire strict.

Autre dossier pointé : celui de l'activiste Tahar Arabi, condamné à 15 ans de prison, peine réduite à 4 ans en appel, pour des publications en ligne à caractère politique. Les experts considèrent cette sanction comme une mesure de représailles pour ses prises de position pacifiques.

La lettre fustige l'usage de dispositions pénales jugées vagues et incompatibles avec le droit international, et met en garde contre une politique systématique de répression visant journalistes, militants et opposants.

Les rapporteurs appellent les autorités algériennes à respecter leurs engagements internationaux, en particulier ceux découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce n'est malheureusement pas la première fois que le pouvoir algérien est épingle pour ses violations répétées des libertés et l'instrumentalisation de la justice. La rapportrice de l'ONU a rendu public un rapport accablant sur les droits de l'homme en Algérie. Il y a un peu moins d'un mois, les experts de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont estimé que la détention du directeur de *Radio M* et du site d'information *Maghreb Émergent* était arbitraire au titre de quatre catégories de détention arbitraire retenues par l'instance onusienne.

En Algérie, il y a près de 250 prisonniers d'opinion et un nombre indéterminé de citoyens interdits de sortie du territoire national.

La rédaction

RSF 2025 : La dégringolade tunisienne masque le cauchemar de la presse en Algérie et au Maroc !

Maghreb Émergent (<https://maghrebemergent.news/fr>) – 02 Mai 2025



Le dernier classement mondial de la liberté de la presse publié aujourd’hui par Reporters Sans Frontières (RSF) à l’occasion de la journée internationale de la liberté de la presse dresse un tableau alarmant au Maghreb.

Les contraintes politiques et économiques s’aggravent, fragilisant des médias déjà sous pression. Cette double menace étouffe progressivement l’espace d’expression dans la région, où les trois principaux pays connaissent de différentes trajectoires, mais convergent vers une restriction accrue des libertés journalistiques.

Algérie : Une répression systématique sous couvert de stabilité

L’Algérie occupe désormais la 139e place dans le classement 2025 de RSF, en recul de trois positions par rapport à l’année précédente. Cette dégradation continue confirme la tendance observée depuis l’arrivée à la présidence d’Abdelmadjid Tebboune en décembre 2019. Malgré les garanties constitutionnelles de l’article 54 sur la liberté de la presse, la réalité sur le terrain est tout autre.

Les organisations de défense des droits humains n’ont cessé d’alerter sur les violations des libertés et la fermeture progressive de tous les espaces d’expression. Le gouvernement a mis en place un système efficace de contrôle des médias, utilisant des méthodes variées allant des menaces de fermeture au chantage à la publicité publique. L’emprisonnement des journalistes est devenu plus fréquent qu’aucune période précédente, tandis que les poursuites judiciaires se multiplient contre ceux qui osent encore exercer un journalisme critique.

La fragilisation économique des médias indépendants complète ce dispositif de mise au pas, les rendant vulnérables aux pressions gouvernementales et limitant leur capacité à résister à l’influence des autorités.

Maroc : Une amélioration en trompe-l’œil

Le Maroc a réalisé un bond de quinze places dans le classement 2025 de RSF, passant de la 144e à la 129e position. Cette progression apparente masque cependant une réalité plus complexe. En

2023, le pays avait connu un recul historique de 9 places, signe d'une détérioration significative de la situation des journalistes.

La détention prolongée de journalistes comme Omar Radi et Souleiman Raissouni reste un symbole fort de la répression contre la presse indépendante. Le harcèlement judiciaire contre les voix critiques ne faiblit pas, malgré les discours officiels sur l'ouverture médiatique. Face aux critiques internationales, le gouvernement marocain adopte systématiquement une posture défensive, accusant RSF "d'être au service d'agendas qui n'ont aucun rapport avec le secteur de la presse dans le Royaume".

Les journalistes indépendants subissent une pression continue, tandis que le pouvoir tente de mettre le secteur aux ordres. L'amélioration récente du classement semble davantage refléter un ajustement tactique qu'un changement fondamental dans l'approche des autorités vis-à-vis de la liberté d'expression.

Tunisie : La chute brutale d'un ancien modèle

La Tunisie, longtemps considérée comme un modèle régional, connaît une dégradation spectaculaire et perd onze places (129e). Cette chute s'explique par la multiplication des poursuites et des peines de prison contre les journalistes depuis l'adoption du décret-loi 54 en 2022, qui criminalise la diffusion de « fausses informations » sur Internet.

L'illustration la plus marquante de cette dérive est la condamnation, le 5 février 2025, de la journaliste Chadha Hadj Mbarek à cinq ans de prison ferme dans le cadre de l'affaire Instalingo. Arrêtée une première fois en 2021, puis relâchée après l'abandon des charges en 2023, elle a finalement été de nouveau incarcérée sur décision de la chambre d'accusation, pour « complot contre la sécurité extérieure de l'État » et « offense au président de la République ». Son état de santé s'est détérioré en détention, suscitant l'inquiétude du Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT), qui dénonce une atteinte grave au travail journalistique et annonce faire appel de cette lourde condamnation.

Ce cas n'est pas isolé: selon le dernier recensement du CPJ, au moins cinq journalistes sont actuellement derrière les barreaux en Tunisie, un record depuis 1992. Au total, près de quarante professionnels des médias ont fait l'objet de poursuites judiciaires depuis mai 2023, dans un contexte d'état d'urgence prolongé et de durcissement législatif. Cette vague répressive, qui s'appuie sur des lois antiterroristes et des décrets liberticides, a brisé l'élan démocratique né après 2011 et installe un climat de peur et d'autocensure dans les rédactions.

Les critères du classement RSF

Le classement RSF repose sur cinq indicateurs principaux : contexte politique, cadre légal, contexte économique, environnement socioculturel et sécurité. L'ONG prend en compte non seulement les atteintes directes aux journalistes, mais aussi les lois restrictives, la censure, la pression économique, les obstacles à l'accès à l'information et les menaces ou violences physiques. Cette méthodologie globale permet de mesurer la liberté de la presse au-delà des seules violences, en intégrant toutes les formes de pressions qui entravent le travail des journalistes et l'accès du public à une information indépendante.

Discours de la haine : Mohamed Lamine Belghit placé sous mandat de dépôt

Interlignes (<https://inter-lignes.com/>) – 03 Mai 2025

Le parquet près le tribunal de Dar El Beida a placé, ce samedi 03 mai 2025, Mohamed Lamine Belghit sous mandat de dépôt, pour avoir tenu sur la chaîne Sky New Arabia des propos très graves au sujet de Tamaghít, qui serait selon lui une "création Franco-sioniste". Selon le parquet, ce discours constitue une atteinte flagrante à l'unité nationale et aux symboles et constantes de la nation.



© DR | Mohamed Lamine Belghit placé sous mandat de dépôt

« En application des dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le Parquet près le Tribunal de Dar El Beïda informe le public que, suite à la diffusion massive, le 1er mai 2025, d'une vidéo sur les réseaux sociaux, relative à une interview télévisée entre une journaliste de la chaîne Sky News Arabia et le dénommé Belghit Mohamed El Amin, dans laquelle l'individu a déclaré que la langue amazighe est un projet franco-sioniste. Considérant que cela constitue une violation des principes généraux régissant la société algérienne consacrés par la Constitution, une atteinte à une composante fondamentale de l'identité nationale et une violation flagrante de l'unité nationale et des symboles et constantes de la nation, le Parquet a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire et l'arrestation du suspect », indique le communiqué.

Selon la même source, le suspect a été présenté devant le parquet ce samedi 3 mai 2025 et une information judiciaire a été ouverte contre lui pour atteinte à l'unité nationale par atteinte aux symboles de la nation et de la République, atteinte à l'intégrité de la nation et diffusion de propos haineux et discriminatoires par le biais des technologies de l'information et de la communication.

« Après son interrogatoire par le juge d'instruction, le prévenu a été placé en détention provisoire », ajoute le communiqué.

Pour rappel, les propos de Belghit ont suscité une vague de réactions et d'indignations des partis et personnalités politiques et médiatiques. Parmi les voix qui se sont élevées pour dénoncer ces propos

racistes figure le RCD qui a exprimé, dans communiqué rendu public, vendredi, à exprimé sa profonde inquiétude et sa grande indignation suite aux déclarations gravissimes tenues par M. Mohamed El Amine Belghit, qui accuse « Tamazight et l'ensemble de ceux qui œuvrent à sa valorisation et à sa promotion d'être une fabrication des services de renseignement sionistes et français ».

La télévision publique a réagi, hier vendredi 2 mai 2025 aux propos tenus, le 28 avril dernier, par Mohamed Lamine Belghit sur la chaîne de télévision Sky News Arabia, basée à Dubaï, au sujet de l'amazighité qui serait, selon les propos de celui-ci une création franco-sioniste.

Cette escalade médiatique, commandité par un petit État, les Émirats arabes unis en l'occurrence, qui vise à porter atteinte à l'unité et à l'identité du peuple algérien, qui d'après le commentaire de l'EPTV, a fait appel à une « personne sans âme, marchand dans le souk de d'idéologie de l'histoire ». La Télévision publique faisait allusion, illustration jointe, à Mohamed Lamine Belghit, l'invité de la chaîne qui avait tenu ces propos contre l'amazighité lors de l'émission en question.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة العدل

مجلس قضاء الجزائر
محكمة الدار البيضاء
نيابة الجمهورية

بيان صحفي

عملًا بأحكام المادة 11 من قانون الإجراءات الجزائية، ثلم نيابة الجمهورية لدى محكمة الدار البيضاء الرأي العام، آلة بتاريخ 01 ماي 2025، وبعد تداول مقطع فيديو عنصراً من التواصل الاجتماعي على نطاق واسع، يتعلق بحوار تلفزيوني جمع بين صحفية قناة تسمى سكاي نيوز عربية، والمدعى بليفيث محمد الأمين، والتي صرّح فيه أن الأمازيغية هي مشروع صهيوني فرنسي، وباعتبار أن ذلك يشكل انتهاكاً للمبادئ العامة التي تحكم المجتمع الجزائري المكرسة بوجب الدستور، وتعدّياً على مكون أساسى للهوية الوطنية، ومساساً صارخاً بالوحدة الوطنية ورموز وثوابت الأمة، فقد أمرت نيابة الجمهورية بفتح تحقيق ابتدائي وتوقف المشتبه فيه.

بتاريخ اليوم الموافق لـ 03 ماي 2025، تم تقديم المشتبه فيه أمام النيابة، حيث تمت متابعته عن طريق فتح تحقيق قضائي ضده بجنائية القيام ب فعل يستهدف الوحدة الوطنية بواسطة عمل غرضه الاعتداء على رموز الأمة والجمهورية، جنحة المساس بسلامة وحدة الوطن وجنحة نشر خطاب الكراهية والتغيير عن طريق تكنولوجيات الإعلام الاتصال.

بعد استجواب المتهم من طرف قاضي التحقيق أصدر أمراً بإيداعه الحبس المؤقت.



وكيل الجمهورية

دستم منصور

© DR | Mandat de dépôt émis par le parquet de la République près le tribunal de Dar El Beida à Alger à l'encontre de Mohamed lamine Belghit

Kenza Ait Bachir

Détenus après le Hirak: des journalistes racontent leurs vies après la sortie de prison

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 03 Mai 2025



Les journalistes: Khaled Drareni, Rabah Karèche et Mohamed Mouloudj

Emprisonnés durant des mois, voir des années, des journalistes algériens tentent de reprendre une vie professionnelle normale. À l'occasion de la journée internationale de la liberté de presse, nous avons choisi de faire le portrait de quelques journalistes, harcelés, intimidés et emprisonnés pour avoir fait leur travail de journalistes.

« *Dix ans de harcèlement* ». C'est ainsi que Rabah Karèche a résumé sa situation. Longtemps correspondant à Tamanrasset pour les quotidiens francophones *El Watan*, puis *Liberté*, le journaliste a vécu tous les calvaires qui l'ont mené, presque fatallement, vers la prison.

En 2021, la répression faite jusque-là d'intimidations, de convocations chez les juges et les services de sécurité, a franchi un nouveau cap : Rabah Karèche a été arrêté en avril 2021.

La raison ? « *Trois articles sur les manifestations touarègues contre le nouveau découpage administratif me valent une garde à vue, suivie d'un mandat de dépôt. En août, je suis condamné à un an de prison, dont huit mois ferme. Une peine confirmée en appel, malgré un recours en cassation. J'écoperai finalement de six mois fermes assortis d'une amende de 20000 DA.* », se souvient-il amèrement. En prison, Karèche a vécu des pressions de tous genres. Libéré en octobre 2021, Rabah Karèche n'était pourtant pas au bout de ses peines.

« Surveillance constante, déplacements restreints, intimidations... une brigade stationne même à proximité de mon domicile. On veut me faire taire, à tout prix », raconte-t-il, avec amertume.

Puis, comme un malheur ne vient jamais seul, le journaliste, qui travaillait en même temps comme fonctionnaire, a perdu son poste et ses salaires qu'il n'a jamais pu retrouver malgré des décisions de justice en sa faveur. Aujourd'hui, le jeune homme s'est éloigné des médias.

Ce calvaire, Mohamed Mouloudj ne l'a pas vécu de cette manière. Emprisonné en 2021 durant une année, il n'a pas repris du travail juste après sa libération, sans pourtant subir des pressions.

La crainte venait plutôt des employeurs. « *Les gens avaient peur de me donner du travail. Ils craignaient, principalement des représailles* », témoigne-t-il. Mais certains patrons n'ont pas cédé à la peur. « *C'est un ami qui m'a recruté. Lors d'une discussion sur les probables pressions qu'il subirait à cause de mon recrutement, il m'a dit qu'il est prêt à y faire face* », se souvient le journaliste qui travaille normalement depuis. Il est même invité à des rencontres officielles.

Premier journaliste à passer par la case prison après le hirak de 2019, Khaled Drareni a pu lui aussi retrouver une vie professionnelle normale.

A sa sortie de la détention en 2021, il a repris l'animation de Café presse, une émission que diffusait Radio M, aujourd'hui fermée par les autorités. Depuis quatre ans, il se consacre totalement à sa mission de représentant pour la région MENA, Afrique du Nord et Moyen-Orient, pour l'organisation Reporters Sans frontières (RSF). Un temps, il était toujours interdit de quitter le pays. Mais l'interdiction fait désormais partie du passé.

Ihsane El-Kadi, ancien directeur de *Maghreb Emergent* et *Radio M* a lui aussi repris du travail après deux ans de prison. Il tient une chronique économique dans le site *Maghreb Emergent* dont il n'a plus la gérance.

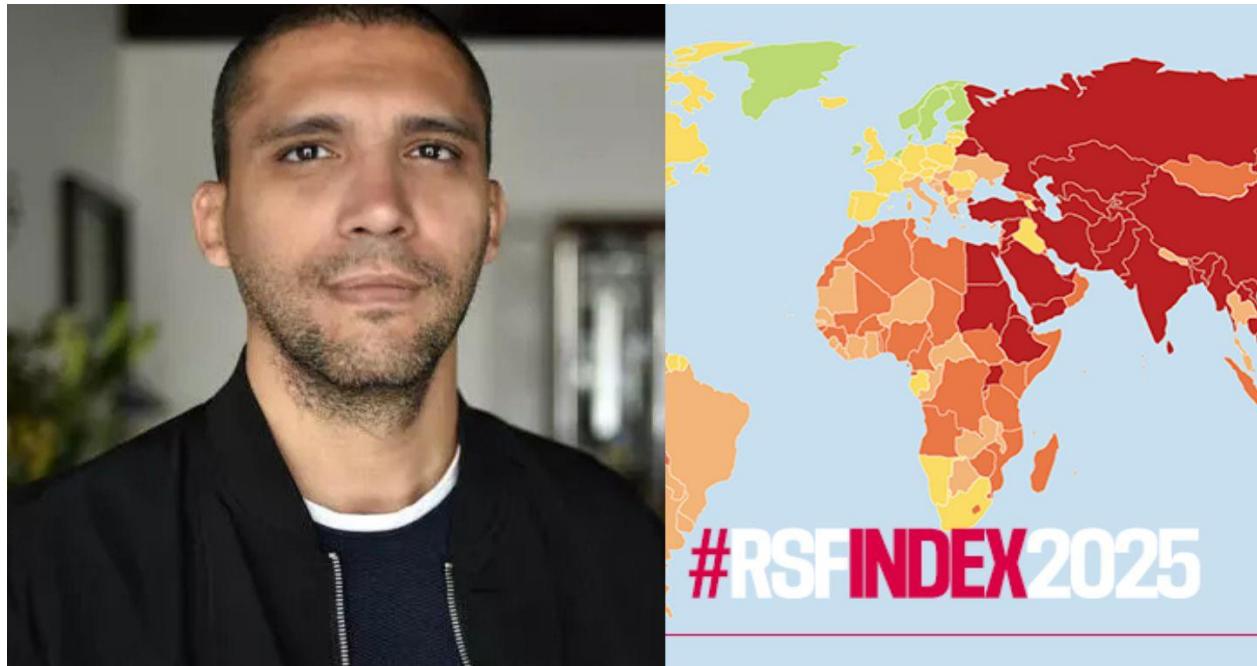
Il faut dire que depuis quelques années, les arrestations et les emprisonnements sont moins fréquents. La raison est essentiellement liée à la quasi-absence de la pratique du journalisme.

Les médias ne permettent quasiment plus aux journalistes de publier ou diffuser des informations susceptibles d'attirer la colère des autorités.

Nadia B

Khaled Drareni (RSF): la situation de la liberté de la presse devient « difficile » à l'échelle mondiale

Maghreb Émergent (<https://maghrebemergent.news/fr>) – 03 Mai 2025



Alors que RSF vient de publier son classement mondial 2025 de la liberté de la presse, Khaled Drareni, représentant de l'organisation en Algérie, revient pour *Maghreb Emergent* sur la situation contrastée des pays du Maghreb, entre recul notable de la Tunisie et légères progressions de l'Algérie et du Maroc.

Pour commencer, pouvez-vous nous dresser un panorama de la situation ? Le classement RSF 2025 semble montrer une détérioration générale de la liberté de la presse au Maghreb. Quelles sont les principales menaces politiques et économiques qui pèsent aujourd’hui sur les médias de la région ?

Khaled. D: Les principales menaces politiques sont évidemment les pressions qui peuvent s'exercer de manière continue contre les journalistes et les menaces qu'ils reçoivent de manière permanente dans certains pays, en plus de législations qui parfois peuvent être considérées comme un obstacle à la pratique d'un journalisme libre et indépendant.

L'indicateur économique du Classement mondial de la liberté de la presse continue de chuter en 2025 et atteint un niveau critique inédit. Conséquence : pour la première fois, la situation de la liberté de la presse devient « difficile » à l'échelle du monde.

L'indicateur relatif aux contraintes économiques pesant sur les médias et aux conditions financières du journalisme est, parmi les cinq indicateurs qui composent le Classement mondial de la liberté de la presse, le principal facteur qui tire vers le bas le score global des pays en 2025.

Les menaces économiques restent les mêmes dans tous les pays de la région avec un modèle traditionnel de publicités qui a montré ses limites et qui empêche le développement des médias et la pérennisation des emplois des journalistes.

Le renforcement du pouvoir de l'actuel président dès l'été 2021 et le gel du Parlement ont impacté fortement sur les libertés publiques, dont celle de la presse en particulier.

Khaled Drareni

Vous évoquez ces pressions généralisées, mais il y a visiblement des situations plus critiques que d'autres. Dans ce classement, la Tunisie, autrefois considérée comme un modèle régional, connaît une chute brutale de 11 places. Comment expliquez-vous ce recul spectaculaire et quelles en sont les conséquences concrètes pour les journalistes tunisiens ?

Kh. D : Les pressions financières impactent les médias, notamment en Tunisie (129e), pays qui perd donc onze places et enregistre la plus forte baisse du score économique de la région (- 30 places sur ce volet), dans un contexte de crise politique où la presse indépendante est prise pour cible.

Le renforcement du pouvoir de l'actuel président dès l'été 2021 et le gel du parlement ont impacté fortement sur les libertés publiques, dont celle de la presse en particulier. Nous enregistrons aujourd'hui trois journalistes en détention, à savoir Chedha Haj Mbarek, Borhene Bsais et Mourad Zeghidi. Tous incarcérés de manière injuste et arbitraire. Cette escalade envers les médias et ces arrestations en cascade ont naturellement influé sur le classement de la Tunisie et fait peser des menaces sérieuses sur l'exercice du journalisme dans le pays.

Ce qui est frappant dans ce classement, c'est le contraste entre la Tunisie et ses voisins. Alors que la Tunisie régresse, l'Algérie et le Maroc progressent respectivement de 13 et 9 places. Comment interprétez-vous cette évolution contradictoire ? S'agit-il d'une réelle amélioration de la situation des journalistes dans ces deux pays ?

Kh. D : L'Algérie et le Maroc ont progressé dans le classement, cela s'explique surtout par la libération au cours de l'année 2024 des journalistes dans ces deux pays. Omar Radi, Soulaimane Raissouni, et Taoufik Bouachrine graciés par le roi Mohamed VI en juillet, et Ihsane El Kadi en Algérie gracié le 1er novembre de la même année par le président Tebboune. Le Maroc a progressé de neuf places, passant de la 129e place dans le classement à la 120e, et l'Algérie de 13 places, passant de la 139e place à la 126e.

Cette progression de ces deux pays n'enlève en rien au caractère toujours compliqué de l'exercice du journalisme et de la liberté de voyager des journalistes libérés qui restent injustement restreints.

Vous avez mentionné le cas de trois journalistes tunisiens actuellement en détention. Parmi les cas d'incarcération récents, celui de Chadha Hadj Mbarek a été largement médiatisé. En revanche, Abdelwakil Blamm, dont RSF a également dénoncé la détention, n'apparaît pas dans votre rapport. Pourquoi cette différence et, plus largement, quels critères utilisez-vous pour mettre en lumière certains cas plutôt que d'autres ?

Kh. D : RSF a été la première et la seule organisation de défense des journalistes à dénoncer l'arrestation de Abdelwakil Blamm, et cela quelques heures après les faits. Nous continuerons toujours à le faire et à le défendre jusqu'à ce qu'il retrouve les siens et recouvre sa pleine liberté.

Pour cela, l'organisation maintient un contact permanent avec ses avocats et se tient informée du déroulé de cette affaire. Le classement annuel ne mentionne pas toujours les journalistes incarcérés mais se focalise davantage sur la situation générale dans le pays et l'état des différents indicateurs. Au regard de l'engagement de RSF pour Abdelwakil Blamm évoqué en fin d'entretien, on constate à quel point la situation au Maghreb demeure complexe : des avancées fragiles en Algérie et au Maroc contrastent avec le recul alarmant de la Tunisie. Derrière les classements se cachent des réalités humaines, tandis que les pressions économiques deviennent la menace principale pour la liberté de la presse dans toute la région. Ce panorama contrasté nous rappelle que la vigilance reste de mise face aux multiples obstacles qui entravent encore l'exercice d'un journalisme libre et indépendant.

Liberté de la presse : le RCD tire la sonnette d'alarme sur la répression de la presse en Algérie

Le matin d'Algérie (<https://lematinddalgerie.com/>) – 04 Mai 2025



À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a publié un communiqué virulent dénonçant la dégradation alarmante de la liberté d'expression en Algérie. Le parti parle d'une situation « critique » qui exige de « tirer la sonnette d'alarme sans plus attendre ».

« La presse algérienne, autrefois synonyme de courage et de rigueur professionnelle, traverse aujourd’hui une crise de légitimité sans précédent », déplore le RCD. Le communiqué pointe du doigt une censure systématique, l’étouffement des voix libres, et l’instrumentalisation des réseaux sociaux pour dénigrer toute parole indépendante.

Le parti rappelle avec émotion l’héritage de journalistes assassinés pour avoir défendu la vérité, comme Tahar Djaout, Omar Ouartilane ou Saïd Mekbel. Aujourd’hui encore, des figures comme Ihsane El Kadi subissent, selon le RCD, un acharnement judiciaire injustifié, tandis que d’autres, comme le regretté Zahir Aberkane, disparaissent sans que leur engagement ne soit reconnu à sa juste valeur.

Le parti dirigé par Atmane Mazouz, fustige également la transformation de la presse en « outil docile entre les mains d'un pouvoir qui préfère le mensonge à la transparence ». L'autocensure y est devenue la norme, la soumission une condition de survie, et le silence face aux activités de l'opposition – notamment du RCD – une directive tacite imposée par les cercles du pouvoir.

Les journaux indépendants, eux, sont bâillonnés par des fermetures administratives, des pressions financières ou des poursuites judiciaires.

Le parti dénonce en outre une « guerre psychologique orchestrée sur les réseaux sociaux », menée par des armées numériques anonymes qui polluent le débat public, traquent les voix dissidentes, et noient les messages porteurs d'espoir sous un flot d'insultes et de désinformation.

Malgré ce climat hostile, le RCD souligne le rôle essentiel joué par les réseaux sociaux et les médias alternatifs : « Ils informent, analysent, témoignent. Ils redonnent la parole à ceux qu'on veut réduire au silence. » Ce n'est plus un phénomène marginal, mais bien le véritable espace d'expression d'un peuple privé de tribunes médiatiques.

Enfin, le RCD note que de plus en plus d'influenceurs algériens installés à l'étranger façonnent aujourd'hui l'opinion publique nationale, une réalité qui traduit, selon lui, l'échec du régime à instaurer un débat démocratique et pluraliste dans les médias traditionnels.

Samia Naït Iqbal

Libération de Charaf Eddine Talhaoui, représentant des étudiants en médecine incarcéré à Tlemcen

Le matin d'Algérie (<https://lematinddalgerie.com/>) – 05 Mai 2025



Les autorités judiciaires de Tlemcen, dans l'ouest de l'Algérie, ont ordonné la libération de Charaf Eddine Talhaoui, représentant des étudiants en médecine, incarcéré dans le cadre de la longue grève nationale menée par les étudiants en sciences médicales.

Initialement condamné à 18 mois de prison ferme par le tribunal de première instance de Tlemcen pour des accusations liées à une présumée atteinte à l'ordre public, Charaf Eddine Talhaoui avait été placé en détention provisoire début février 2025. Selon son équipe de défense, son arrestation est intervenue le mardi 28 janvier devant la résidence universitaire de Tlemcen.

Cette incarcération avait suscité une vague d'indignation parmi ses camarades, qui ont rapidement lancé une vaste campagne de solidarité sur les réseaux sociaux, exigeant sa libération immédiate. La mobilisation étudiante, portée par un élan national, a mis en lumière les revendications d'un mouvement en lutte depuis plusieurs semaines.

Les étudiants en médecine réclament notamment l'augmentation du nombre de postes de résidanat, la reconnaissance internationale de leurs diplômes, l'amélioration des conditions d'encadrement et de formation au sein des centres hospitalo-universitaires (CHU), ainsi que des garanties d'emploi à l'issue de leurs études.

La rédaction

Riposte Internationale rejette le musèlement des voix dissidentes et des médias en Algérie

Afrique du Nord News (<https://adn-news.com/>) – 06 Mai 2025



Riposte Internationale, ONG de défense des droits humains, s'indigne du blocage de son site par le régime algérien et rappelle le sort fait à la presse en Algérie.

Dans un contexte marqué par des tensions diplomatiques entre l'Algérie, les pays du Sahel, le Maroc et la France, Riposte Internationale tient à exprimer sa vive préoccupation face à l'érosion continue des libertés fondamentales, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information. Ces atteintes pèsent lourdement sur l'opinion publique, déjà fragilisée par les restrictions imposées à la liberté d'expression et à la pluralité des voix.

Une chape de plomb s'est abattue sur le monde médiatique en Algérie. Journalistes harcelés, médias indépendants réduits au silence, chantage à la publicité, lois répressives votées dans l'urgence : tout concourt à museler les voix libres et à imposer une vérité officielle, au mépris du droit des citoyens à une information indépendante, pluraliste et fiable.

Alors que le 3 mai dernier, le monde célébrait la Journée mondiale de la liberté de la presse, il est crucial de rappeler que cette liberté n'est pas seulement un pilier de la démocratie : elle est aussi une condition essentielle à l'exercice d'une citoyenneté éclairée. Sans un accès libre, transparent et diversifié à l'information, les citoyens sont privés de leur capacité à comprendre, débattre et participer pleinement à la vie publique.

Riposte Internationale rappelle le prix élevé payé par de nombreuses femmes et hommes pour garantir l’indépendance des médias, ainsi que les sacrifices consentis pour défendre ces valeurs universelles. Fidèle à ses principes fondateurs, notre organisation a toujours été, et reste, résolument engagée dans la défense de la liberté de la presse – en Algérie comme ailleurs.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques répétées contre cette liberté, notamment l’adoption de lois liberticides visant journalistes, militants et organisations indépendantes. À ce titre, nous dénonçons le blocage en Algérie de notre site internet (www.riposteinternationale.org), un acte de censure manifeste qui prive les citoyennes et citoyens algériens d’un accès à une information libre, plurielle et indépendante. Notre site n’est par ailleurs pas le seul média en ligne bloqué par les autorités algériennes.

Nous rejetons fermement toute tentative de museler les voix dissidentes et de verrouiller l’espace informationnel. De telles dérives mettent en péril non seulement la liberté de la presse, mais aussi les fondements mêmes de tout régime démocratique.

Face à cette situation, Riposte Internationale réaffirme son engagement indéfectible en faveur des droits humains, de la liberté de la presse et de la démocratie. Nous poursuivrons sans relâche notre action pour garantir à chaque citoyen, en Algérie et partout dans le monde, un droit fondamental : celui de savoir.

Aussi, nous en appelons aux autorités afin qu’elles se conforment au Pacte International Relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l’Algérie en 1989, qui garantit la liberté de la presse et d’expression. Car, nous restons convaincus que ce n’est qu’en assurant une liberté d’expression et d’information que le citoyen arrivera à distinguer les enjeux présents et futurs.

Fait à Paris, le 06/05/2025

**P/ Riposte
Internationale
Ali Ait Djoudi**

Par Djamel Ben

Nabil Mellah retrouve la liberté, au terme de quatre années de prison injustes

Maghreb Émergent (<https://maghrebemergent.news/fr>) – 08 Mai 2025



Nabil Mellah, cofondateur du laboratoire Merinal et figure respectée de l'industrie pharmaceutique algérienne, a été libéré aujourd'hui en début d'après-midi, après avoir purgé quatre années de détention à la prison d'El Harrach. À sa sortie, il a été accueilli par sa famille et de nombreux proches, venus tourner la page d'une épreuve qui, pour beaucoup, n'aurait jamais dû avoir lieu.

Accusé d'« infraction à la législation des changes » et de « blanchiment d'argent », Nabil Mellah a été considéré dès le départ par une partie de l'opinion publique et par des défenseurs des droits de l'homme comme un détenu d'opinion. Ces accusations, perçues comme infondées, ont suscité une indignation persistante, d'autant que l'expertise judiciaire l'avait clairement disculpé. Pourtant, malgré ces éléments, la justice a maintenu une peine de quatre ans de prison ferme, confirmée en appel et en cassation. Ses multiples demandes de libération conditionnelle pour laquelle il remplissait tous les critères ont été refusées

À la tête de l'Union nationale des opérateurs en pharmacie (UNOP), Mellah s'est distingué par sa contribution décisive au développement de l'industrie pharmaceutique locale, assurant plus de 60 % de la couverture du marché national et renforçant la capacité du pays à exporter. Durant la crise sanitaire du Covid-19, il s'était aussi mobilisé dans des actions de solidarité d'envergure, notamment par des dons de matériel médical.

Son soutien à la presse indépendante notamment comme actionnaire dans Radio M, et son implication dans le mouvement citoyen du Hirak ont nourri la perception d'un procès à dimension

politique. Une campagne de soutien active sur les réseaux sociaux n'aura pourtant pas suffi à inverser le cours de la justice.

La libération de Nabil Mellah au terme de sa condamnation ne clôt pas seulement une peine, elle laisse aussi en suspens de nombreuses questions sur l'indépendance de l'appareil judiciaire et le sort réservé aux voix engagées dans l'Algérie d'aujourd'hui.

Samy injar

Algérie: ces détenus d'opinions enfermés dans l'attente d'une justice incertaine

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 10 Mai 2025



Arrêté fin décembre 2024 à Alger dans le sillage du lancement de la campagne « *maniche radhi* », le journaliste Abdelwakil Blamm a décidé de recourir à une grève de la faim, a indiqué samedi 10 mai son avocat Saïd Zahi qui précise avoir rendu visite au détenu à la prison de Koléa.

Poursuivi par des charges « *criminelles* », Abdelwakil Blamm est surtout accusé de « *soutien à un groupe terroriste* », « *atteinte à l'unité nationale et publications susceptibles de porter atteinte à l'unité nationale* ». Comme beaucoup de détenus d'opinions, le journaliste, très critique envers les autorités, n'a aucune perspective par rapport à son procès. Il doit se contenter de regarder les quatre murs de sa cellule, contempler le ciel durant les courtes périodes de sorties et attendre éternellement une visite et patienter, désespérément, dans l'espoir d'une date pour son procès. Un espoir souvent vain.

Comme Abdelwakil Blamm, des dizaines d'Algériens, poursuivis dans le cadre des articles 88-bis et d'autres dispositions du code pénal sont dans l'attente éternelle d'un procès. Cela peut prendre une année, voire plus, alors que les délais sont beaucoup plus courts lorsque le prévenu est poursuivi en pénal ou en correctionnelle.

« *Généralement, les juges accablent ces détenus de charges criminelles, de sorte à ce qu'il ne soit pas tenu d'organiser un procès dans des délais précis. Ainsi, ils gardent ces détenus durant de longs mois sans procès.* », a révélé un observateur et militant des droits de l'Homme.

Quand certains arrivent enfin à être jugés, ils sont souvent relaxés comme si de rien n'était. C'est par exemple le cas des détenus Kadour Chouicha, Jemila Loukil, Said Boudour et d'autres qui étaient poursuivis pour « *terrorisme* » avant d'être tout simplement relaxés. Ils sont passés par la case prison.

Mais d'autres sont toujours en détention sans perspective du procès, comme la professeure universitaire Mira Moknache, en prison depuis juillet 2024.

Une situation intenable surtout qu'il existe une règle universelle : les procès de personnes en détention sont prioritaires. Cela est d'autant plus valable que les pièces à conviction -quand elles existent- dans les procès de ces militants sont des déclarations, des vidéos ou de simples posts sur les réseaux sociaux.

Des procès qui n'arrivent pas, des détentions provisoires qui s'avèrent injustes ; les ratés de la justice algérienne sont énormes. Elle perd le peu de crédibilité qu'elle peut avoir et s'attire, légitimement, les critiques de la communauté internationale.

Plus que cela, ces attitudes renforcent le sentiment d'injustice qui caractérise beaucoup d'Algériens. Et une chose est sûre : l'avènement d'un Etat de droit peut attendre !

E. Wakli

Solidarité : publication d'un guide pour la prise en charge des femmes victimes de violence

Interlignes (<https://inter-lignes.com/>) – 10 Mai 2025

Le ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme a publié ce samedi un guide portant sur la prise en charge des femmes et jeunes filles victimes de violence. Le guide met en lumière les étapes pratiques pour la prévention contre toutes formes de violence, notamment dans l'espace public.



© DR | publication d'un guide de prévention contre la violence faite aux femmes

Dans un communiqué, publié ce samedi 10 mai 2025, le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, a annoncé la publication d'un guide consacré à la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence.

Cette initiative, ajoute la même source, s'inscrit dans le cadre de « la mise en œuvre des engagements du Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, qui accorde une attention particulière à l'autonomisation de la femme à tous les niveaux social, économique et politique », soulignant la nécessité « d'assurer une protection constitutionnelle à la femme algérienne contre toutes les formes de violence et de discrimination, afin de préserver sa dignité et de promouvoir sa contribution à la construction sociale et nationale, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du développement durable ».

Le ministère a indiqué l'existence d'une pléiade de textes de lois visant « à renforcer les acquis des femmes et à garantir leur dignité ». Ces textes ont servi de base à l'élaboration du guide d'orientation destiné aux femmes.

Ainsi, le document expose les mécanismes de signalement et de prise en charge, notamment la possibilité de déposer plainte auprès des services de sécurité (via des numéros verts, l'application « Allo Police » et les sites officiels), ainsi que de la Gendarmerie nationale au numéro 10-55, en plus du parquet via la plateforme électronique : <https://nyaba-e.justice.dz>.

Le guide s'engage, par ailleurs, à mettre en œuvre une série de mesures à destination des femmes victimes de violence, notamment des centres d'accueil comme les Diars Errahma, des services de médiation familiale et des conseils religieux via la plateforme Fatwas des Oulémas d'Algérie.

En outre, le ministère souligne l'engagement de l'État a assuré « un accompagnement juridique, psychologique et social, en plus de programmes d'insertion économique, tels que le Fonds de pension alimentaire, le Fonds de soutien aux victimes de la traite des êtres humains et l'allocation forfaitaire de solidarité ».

Le guide propose également des services numériques et de santé, dont des plateformes de consultations psychologiques et familiales, ainsi qu'une prise en charge médicale pour constater les préjudices, comprenant les premiers soins et les traitements psychologiques. Les centres de santé mentale assurent également l'accompagnement des victimes souffrant de traumatismes de longue durée.

La publication de ce guide intervient dans un contexte marqué par une recrudescence des signalements initiés par des femmes et des jeunes filles sur les réseaux sociaux, à travers la diffusion de vidéos documentant des cas de violence subie dans des lieux publics.

Dihia A.

Contradictions juridiques et défis des droits des femmes en Algérie

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 13 Mai 2025



L'Algérie a renforcé son dispositif de protection des femmes en mettant en place plusieurs initiatives juridiques et sociales. Un guide juridique a été publié pour informer les femmes sur leurs droits et les mécanismes de protection disponibles. Ce document couvre des aspects tels que la lutte contre la violence, l'autonomisation économique et la participation politique des femmes.

Le 10 mai 2025, le gouvernement a publié un guide juridique détaillant les droits des femmes et les mécanismes de protection contre les violences. Ce document vise à renforcer la sensibilisation et l'accès aux ressources pour les victimes. Par ailleurs, des numéros d'urgence et des plateformes de signalement ont été mis en place pour aider les victimes de violences à obtenir une assistance rapide. Le gouvernement a également développé des centres d'hébergement et des services de soutien psychologique et juridique pour les femmes en danger.

Le guide réaffirme le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, inscrit dans la Constitution algérienne. Il détaille les lois criminalisant les violences domestiques, les agressions et autres atteintes aux droits des femmes.

Des mesures sont mises en place pour encourager l'entrepreneuriat féminin et soutenir les femmes, notamment en milieu rural. Le document précise les protections juridiques concernant l'emploi, la retraite et l'accès à la formation. Il garantit le droit des femmes à des soins médicaux et à une éducation de qualité.

Le guide encourage l'implication des femmes dans la vie politique et leur accès aux postes de décision. Il inclut des dispositions contre les discours de haine et les discriminations, notamment envers les femmes en situation de handicap.

Ce guide vise à rendre les lois plus accessibles et compréhensibles pour les citoyennes et les acteurs engagés dans la défense des droits des femmes.

Ces initiatives montrent une volonté politique de garantir la sécurité et les droits des femmes en Algérie. Mais l'application sur le terrain rencontre plusieurs défis majeurs.

Bien que l'Algérie ait ratifié des conventions internationales comme la *CEDAW*, certaines réserves émises par l'État limitent leur portée. Par exemple, des contradictions existent entre ces conventions et le *Code de la famille*, ce qui complique leur mise en œuvre. Le *Code de la famille* contient encore des dispositions discriminatoires, notamment en matière de mariage, de divorce et d'héritage.

Malgré des avancées législatives, les attitudes sociales envers les droits des femmes évoluent lentement. Un fossé persiste entre les lois et leur acceptation dans la société. Les lois protégeant les femmes contre les violences et les discriminations existent, mais leur application reste inégale. Certaines dispositions du *Code pénal* permettent encore des formes d'impunité, comme le principe du pardon de l'agresseur.

Le guide juridique encourage l'entrepreneuriat féminin, mais les femmes rencontrent des obstacles administratifs et financiers qui ne sont pas toujours pris en compte dans les réformes. La loi encourage l'implication des femmes en politique, mais les quotas et les mécanismes de soutien restent insuffisants pour garantir une réelle représentativité.

Le manque de sensibilisation et de formation des autorités judiciaires et policières est un frein. De nombreuses femmes ne connaissent pas leurs droits ou les recours disponibles. L'absence de campagnes de sensibilisation efficaces limite leur capacité à revendiquer leurs droits.

Ces défis montrent que, malgré des progrès législatifs, des efforts restent nécessaires pour garantir une application effective des droits des femmes en Algérie.

Nadia B

La femme, victime des clichés devenus ordinaires

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 15 Mai 2025



« Il existe de plus en plus de conflits conjugaux, parce que les femmes parlent beaucoup et les hommes ne supportent pas ! ». Cette conclusion hâtive, expéditive et franchement misogynie

*n'émane pas d'un simple quidam. C'est le fruit de l'imagination d'une femme, présentée comme sociologue par la chaîne de télévision *Ennahar TV*. Ce cliché de la femme bavarde et de l'homme sage, largement répandu dans la société, est désormais partagé par ce qui doit être la société savante, mais qui n'a de savant que les feuilles qui servent aux diplômes.*

Cette assertion, malheureusement passée sous silence faute de contradicteurs sur le plateau et dans la société dont les derniers militants et militantes de la cause féminine sont passés à l'ombre de la chape de plomb qui écrase le pays depuis quelques temps déjà, n'est pas la seul à incriminer les femmes, à leur faire porter toutes les tares du monde.

Ainsi, dès qu'on s'offusque des violences faites aux femmes et on demande de pénaliser les féminicides, des voix, venant souvent des courants conservateurs et religieux, lancent des cris d'orfraie dénonçant « une volonté d'atomiser la famille ». Comme si cette famille repose uniquement sur la femme, obligée ainsi à supporter tout, y compris des coups de poings ou les insultes de son mari ou de son frère.

Et si jamais elle élève la voix pour dénoncer ces violences, c'est elle la fautive. Et l'homme ? le mâle dominant ? Il est dans son droit, disent certains comme cet imam qui a diffusé récemment une vidéo pour « *félicter* » de fait qu'un coup reçu du mari est « *une bénédiction* ». Face à ces dérives, tout le monde semble avoir avalé sa langue.

S'agissant de la femme, les dérapages deviennent presque normaux, acceptés de tous. Cela n'émeut quasiment personne, pas même *l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV)*, souvent enclue à redresser ce qu'elle juge être le tort de certains programmes télévisuels qui, pourtant, ne comportent pas forcément quelque chose de trop grave. Les associations de défense des droits de femmes sont réduites au silence. D'abord par un climat de fermeture généralisé, mais aussi par la société qui se recroqueville de plus en plus sur elle et considère le féminisme comme une lubie importée de l'Occident.

A l'ombre de ces tirs croisés, se cache pourtant une réalité : des femmes continuent de se faire tuer, juste parce qu'elles sont femmes. Pour un mot. Pour un « *non* ». Pour rien ! Leurs cas passent souvent sous les radars. Et encore ! Dans la majorité des cas, les familles évitent de lier ces meurtres au sexe de la victime, préférant trouver des circonstances atténuantes aux assassins, aux agresseurs !

E. Wakli

La position de l'Algérie face à l'ONU sur la peine de mort: entre moratoire et controverses

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 15 Mai 2025



L'Algérie a signé plusieurs résolutions des Nations Unies appelant à un moratoire sur la peine de mort, notamment celles de l'Assemblée générale en 2007, 2008, 2010, 2012 et 2014. Cependant, elle n'a jamais officiellement ratifié de traité qui l'interdirait de manière définitive. Cela signifie que, bien que la peine capitale ne soit plus appliquée en pratique depuis 1993, elle reste juridiquement en vigueur et peut être réactivée à tout moment, selon les décisions des autorités judiciaires et politiques. Certains acteurs de la société civile et organisations internationales appellent à une abolition totale, tandis que d'autres considèrent qu'une réintroduction pourrait être une mesure dissuasive contre certains crimes graves, comme le terrorisme ou le trafic de drogue.

Récemment, le gouvernement algérien a envisagé de rétablir la peine capitale pour les crimes liés au trafic de drogue, dans le cadre d'une politique de répression renforcée. Le ministre de la Justice, Lotfi Boudjema, a déclaré que l'État algérien est déterminé à éradiquer les réseaux criminels et à appliquer des sanctions sévères. Selon le ministre, cette mesure est justifiée par la gravité de la situation et la nécessité de dissuader les réseaux criminels.

Le projet de loi propose d'instaurer la peine capitale pour les infractions les plus graves liées au trafic de drogue, notamment lorsque celui-ci entraîne des pertes humaines ou des conséquences sanitaires sévères. L'application de la peine capitale est perçue comme un moyen de dissuader les trafiquants et de limiter leur influence.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte où les autorités font face à une recrudescence inquiétante du trafic, avec des saisies de stupéfiants atteignant des niveaux alarmants, totalisant plusieurs millions de comprimés psychotropes ces derniers mois.

Dans le même temps, le gouvernement envisage de renforcer son dispositif de lutte en intégrant des incitations financières pour les citoyens dénonçant les trafiquants, ainsi que des tests obligatoires de dépistage pour les candidats aux concours publics. Cette double approche, combinant sanction et prévention, vise à limiter la propagation des substances illicites sur le territoire.

L'Algérie a également pris des engagements internationaux en faveur de l'abolition de la peine de mort, mais elle n'a pas encore ratifié de traité interdisant définitivement son application. Elle a voté en faveur des résolutions de l'ONU appelant à un moratoire sur les exécutions, mais les tribunaux continuent de prononcer des condamnations à mort, notamment dans les affaires de terrorisme et de crimes graves.

En matière de coopération judiciaire, la France et l'Algérie ont signé une nouvelle convention d'extradition en 2021, garantissant que les personnes extradées vers l'Algérie ne pourront pas être condamnées à mort.

Le pays a signé plusieurs résolutions des Nations Unies appelant à un moratoire sur la peine de mort, mais il n'a pas encore ratifié de traité l'interdisant définitivement. Amnesty International a récemment dénoncé des condamnations à mort collectives en Algérie, soulignant des violations du droit à un procès équitable et a dénoncé des allégations de torture. En 2023, 38 condamnations à mort ont été prononcées dans une seule affaire pénale, ce qui a suscité des critiques de la part des défenseurs des droits humains.

Cette décision suscite des débats, notamment en raison du moratoire en vigueur depuis 1993, qui suspend l'application des condamnations à mort. Certains estiment que la réactivation de cette peine pourrait être une réponse efficace, tandis que d'autres plaident pour des alternatives plus axées sur la prévention et la réhabilitation.

La rédaction

Algérie: Lynchage « officiel » contre le journaliste Farid Alilat

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 17 Mai 2025



Depuis quelques jours, le journaliste algérien établi en France Farid Alilat fait l'objet d'attaques et d'une campagne de discrédit orchestrée par certains médias algériens. Des sites d'informations, des journaux et des chaînes de télévisions privées financés par la publicité étatique ont mené une campagne de dénigrement, visiblement orchestrée par les autorités. À l'origine de ces attaques, un post Facebook où il soulignait la contradiction d'un ministre algérien critiquant la France tout en y inscrivant ses enfants à la Sorbonne.

D'abord les faits. Le grand reporter, qui travaille depuis deux mois au magazine *Le Point* après une longue carrière chez *Jeune Afrique*, a publié sur sa page Facebook un court poste pour montrer la contradiction d'un ministre algérien -sans le citer- qui s'en prend de manière violemment à la France tout en inscrivant ses deux enfants à la Sorbonne.

Quand l'insulte remplace le débat : les dérives du discours officiel

Cela a suffi pour que les diatribes commencent : dans un pamphlet écrit en français et traduit en arabe, on présente Farid Alilat, qui a une longue carrière derrière lui en Algérie (*Le Matin*, *Liberté* où il fut notamment directeur de la Publication) avant d'aller briller en France, sous de mauvais atours ; Un « *scribouillard* » qui « *n'a pas de sources* » pour écrire ses articles, en passant par le classique « *traître* » que les autorités algériennes distribuent à tort et à travers à ceux qui refusent de diffuser leur propagande.

Dans le même document, d'autres journalistes et écrivains algériens, plus précisément Mohamed Sifaoui et Kamel Daoud, sont traités de la même manière. Et pour les faits ? L'article effleure à

peine l'information selon laquelle les fils du ministre étaient inscrits dans une université française. Il dément que les deux jeunes hommes aient « *profité* » du système universitaire français.

Dans sa réponse, Farid Alilat, qui vient de publier une enquête minutieuse sur l'assassinat en 1970 de la figure de la révolution algérienne Krim Belkacem, accuse un fonctionnaire de la présidence de la République -là aussi sans donner de nom- d'avoir « *instruit* » le ministre de la Communication Mohamed Meziane, pour écrire ce papier, signé sous un pseudonyme d'un universitaire qui n'existe nulle part. Dans le respect, il dit ne pas tenir rigueur aux journalistes et aux responsables des médias « *obligés de compter sur l'argent public pour payer les salaires* » de leurs employés.

Interdiction d'entrée en Algérie : un précédent inquiétant

Avant de subir ce lynchage, Farid Alilat, détenteur de la seule nationalité algérienne, a déjà fait l'objet d'une interdiction d'entrer dans son pays.

Une décision arbitraire et anticonstitutionnelle que le gouvernement algérien a assumé puisque l'ancien ministre de la Communication, Mohamed Laagab, qui distinguait entre le journaliste et le citoyen a expliqué que la mesure était prise « *contre Farid Alilat, le journaliste de Jeune Afrique, un journal anti-algérien* » et non pas contre « *le citoyen Farid Alilat* » qui « *est le bienvenu dans son pays* ». La différence est selon lui que l'écrivain était venu à ce moment-là « *en mission journalistique* ». Peu importe si le magazine panafricain était arrosé, quelques années auparavant, de la publicité publique pour faire la propagande du pouvoir de l'époque !

L'utilisation des médias étatiques comme outils de pression politique

Cette nouvelle attaque contre un journaliste algérien, un écrivain reconnu, est venue des hautes autorités algériennes. Le procédé n'est certes pas nouveau -en 2015, l'ancien ministre de la Communication Hamid Grine avait chargé les médias financés par l'ANEP de s'attaquer aux rares journaux qui ne suivaient pas la propagande officielle- mais ce qui est inquiétant est de voir que l'insulte, le dénigrement tiennent lieu de stratégie de communication. Plus grave : alors que le pays est sérieusement cerné de toute part, les autorités n'ont pas trouvé mieux que de mobiliser autant de médias, de journalistes pour s'en prendre à un homme seul !

Liberté d'expression en Algérie : entre contrôle médiatique et répression

Ce qui prouve que ces dirigeants qui crient sur tous les toits vouloir lutter contre les « *fausses informations* » ont peur de la vérité qui ne peut être rendue publique que par un journaliste professionnel et, surtout, libre.

Cet épisode met en lumière les tensions entre le pouvoir algérien et les journalistes indépendants, posant une nouvelle fois la question de la liberté d'expression et de l'instrumentalisation des médias à des fins politiques.

E. Wakli

Ali Mammeri: un syndicaliste accusé de terrorisme en Algérie

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 19 Mai 2025



Ali Mammeri, syndicaliste et militant du Hirak, a été arrêté le 19 mars 2025 à Oum El Bouaghi, en Algérie. Il a été détenu au secret jusqu'au 23 mars, période durant laquelle il affirme avoir subi des actes de torture. Il est actuellement poursuivi pour terrorisme, sur la base des articles 87 bis 1, 87 bis 4 et 87 bis 5 du Code pénal algérien. Les charges incluent "*diffusion d'informations portant atteinte à l'ordre public*", "*apologie d'actes terroristes et subversifs*", "*publication de documents faisant l'éloge d'actes terroristes.*"

Le rapport sur Ali Mammeri a été publié le 30 avril 2025 par *MENA Rights Group*. Il détaille son arrestation, sa détention au secret, ainsi que les actes de torture qu'il aurait subis.

Libertés syndicales en danger: l'affaire Ali Mammeri

Ali Mammeri a été arrêté le 19 mars 2025 sur son lieu de travail à Oum El Bouaghi, en Algérie, par des agents en civil. Détenu au secret jusqu'au 23 mars, ni sa famille ni son avocat n'ont reçu d'informations officielles sur son lieu de détention. Le 22 mars, le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées a été informé de son arrestation.

Le 24 mars, il a pu appeler sa mère et lui confirmer qu'il était détenu au siège de la Sûreté de la wilaya de Constantine. Lors d'une visite de son avocat le 26 mars, il a affirmé avoir subi des actes de torture physique et psychologique, notamment des coups pendant les deux premiers jours de sa garde à vue.

Le 27 mars, il a été présenté devant le procureur du tribunal d'Oum El Bouaghi, qui a transmis son dossier au juge d'instruction pour une enquête sur la base des articles 87 bis 1, 87 bis 4 et 87 bis 5 du Code pénal. Ali Mammeri est actuellement en détention provisoire à la prison d'Oum El Bouaghi, en attente de son procès.

Entre engagement et répression : le combat d'Ali Mammeri

L'affaire d'Ali Mammeri illustre une tendance inquiétante à la répression du syndicalisme et à la criminalisation de l'engagement social en Algérie. Son arrestation, suivie d'une détention au secret et d'accusations de terrorisme, soulève des préoccupations majeures en matière de droits humains.

Face à cette situation, plusieurs ONG appellent à sa libération immédiate, à l'ouverture d'une enquête indépendante sur les actes de torture qu'il aurait subis, et à une intervention internationale pour garantir le respect des libertés syndicales et de l'expression.

Elles dénonçant une répression du syndicalisme et de la liberté d'expression et une instrumentalisation de la justice en Algérie. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées a été informé de sa détention.

Quand défendre les droits des travailleurs devient un crime

L'appel à la libération d'Ali Mammeri a été porté par plusieurs ONG de défense des droits humains, notamment *MENA Rights Group*. Cette organisation a dénoncé son arrestation arbitraire, sa détention au secret et les actes de torture qu'il aurait subis.

Les ONG réclament une mise en place d'une enquête indépendante afin de clarifier les allégations de tortures subies en détention. Assurance du respect des libertés syndicales et du droit à l'expression en Algérie. Intervention des instances internationales, comme l'ONU et l'Union européenne, pour inciter les autorités algériennes à agir.

De plus, *le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées* a été informé de son cas, ce qui pourrait entraîner une pression internationale sur les autorités algériennes.

L'évolution de son procès sera cruciale pour évaluer la marge de manœuvre laissée aux défenseurs des droits des travailleurs en Algérie et le rôle des pressions internationales dans ce type d'affaires.

La rédaction

Interdiction de voyage du journaliste Abdelraouf Herzallah sans notification officielle ni procédure judiciaire déclarée

SHOAA for Human Rights (<https://shoaa.org/>) – 20 Mai 2025



Une décision d'interdiction de voyage a été prise à l'encontre du journaliste algérien Abdelraouf Herzallah, sans qu'aucune notification officielle ni procédure judiciaire déclarée n'ait été engagée à son encontre, en violation flagrante des garanties légales et constitutionnelles qui protègent les droits et libertés fondamentaux des citoyens.

Abdelraouf Herzallah, fort d'une carrière professionnelle de plus de 34 ans dans le domaine du journalisme, a découvert, le 25 février 2025, l'existence d'une décision restreignant son droit de voyager. L'information lui a été communiquée par des sources non officielles, alors qu'il n'est impliqué dans aucune affaire de corruption ni soumis à une quelconque procédure judiciaire connue.

Dans un esprit de respect des institutions, il est rentré volontairement en Algérie le 8 avril 2025, afin d'obtenir des éclaircissements auprès des autorités officielles et judiciaires. Cependant, il n'a reçu aucune réponse officielle ni explication juridique. Par la suite, il a de nouveau été informé par des sources non officielles que l'interdiction de voyage serait motivée par une accusation présumée de « corruption ».

Malgré cette situation floue, Abdelraouf Herzallah a officiellement signalé aux autorités judiciaires sa pleine disposition à comparaître devant la justice si une quelconque poursuite légale était engagée contre lui. Néanmoins, toutes ses démarches sont restées sans réponse, et il n'a reçu à ce jour aucune notification officielle ni convocation judiciaire.

Cette mesure constitue une violation manifeste du droit à la liberté de circulation et de la présomption d'innocence, et s'inscrit dans des pratiques opaques qui ont visé ces dernières années de nombreux journalistes et militants en Algérie, portant ainsi une grave atteinte aux garanties légales et constitutionnelles.

Cour d'Alger Chambre pénale : confirmation des condamnations de Fethi Gherras et Messaouda Cheballah

Riposte Internationale (<https://riposteinternationale.org/>) – 21 Mai 2025



La chambre pénale de la Cour d'Alger a rendu sa décision dans le procès en appel de Fethi Gherras, coordinateur national du parti MDS (suspendu par décision de justice), et de Messaouda Cheballah, membre du bureau national du même parti.

La cour a confirmé le jugement prononcé par le tribunal de Bab El Oued le 19 janvier 2025, condamnant Fethi Gherras à un an de prison ferme et 200 000 DA d'amende. Sur le plan civil, il est également tenu de verser 100 000 DA à l'Agent judiciaire du Trésor (AJT) à titre de réparation.

La même décision confirme la condamnation de Messaouda Cheballah à six mois de prison avec sursis et 100 000 DA d'amende, ainsi que 100 000 DA de dommages civils au profit de l'AJT.

Enfin, la cour a confirmé la confiscation des objets saisis, à savoir deux téléphones portables.

Source : Me Fetta Sadat

Liberté muselée en Algérie : tous·tes visé·e·s, des journalistes aux poètes

MENA Rights Group (<https://www.menarights.org/>) – 22 Mai 2025



Photo courtesy of MRG.

Communiqué de presse – Journée mondiale de la liberté de la presse

À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, moment essentiel pour rappeler aux gouvernements leurs engagements en faveur d'une presse libre, indépendante et transparente, il est nécessaire de dénoncer les dérives autoritaires persistantes qui menacent la liberté d'expression dans plusieurs pays.

Nombre de gouvernements continuent de réprimer les voix critiques en s'appuyant sur des lois vagues, des procédures judiciaires abusives et une censure systémique. L'Algérie illustre tristement cette tendance.

En 2019, des millions d'Algérien·ne·s ont investi pacifiquement les rues pour réclamer une transformation démocratique. Ce mouvement, connu sous le nom de Hirak, portait l'espoir d'une réforme profonde du régime et d'une "Algérie libre et démocratique".

Mais cinq ans plus tard, ce souffle populaire a été durement réprimé par les autorités algériennes, qui ont mobilisé tout leur arsenal sécuritaire, judiciaire et médiatique pour restreindre l'espace civique, intimider les voix critiques et maintenir le statu quo autoritaire.

Les citoyen·ne·s, militant·e·s, journalistes et écrivain·e·s algérien·ne·s font désormais face à un climat de répression généralisée. Des accusations telles que "menace à la sûreté nationale", "atteinte à l'unité nationale" ou "terrorisme" sont fréquemment utilisées pour criminaliser l'expression d'opinions dissidentes. L'intimidation des militant·e·s s'intensifie, avec des menaces directes, des

arrestations arbitraires et des campagnes de diffamation orchestrées pour dissuader toute forme de résistance. Selon les estimations du militant en exil Zakaria Hannache, il y aurait environ 243 prisonniers d'opinion actuellement en Algérie.

Le pouvoir algérien a également renforcé son contrôle sur l'information à travers de nouvelles lois. Par exemple, la loi sur l'information du 29 août 2023 illustre cette dérive : elle limite sévèrement la liberté de la presse en interdisant notamment l'entrée d'acteurs étrangers dans le capital des médias, et en imposant des conditions restrictives à l'exercice journalistique. Dans le même temps, le Code pénal, notamment ses articles 96, 144, 144 bis, 144 bis 2, 146, 296 et 298, continue d'être utilisé pour poursuivre toute voix discordante. Des journalistes ont par ailleurs été poursuivis pour réception de fonds étrangers afin de "commettre des atteintes à l'ordre public et à la stabilité de l'Algérie" en vertu de l'article 95 bis du Code pénal et diffusion de fausses nouvelles sur la base de l'article 196 bis.

L'écrivain Boualem Sansal, connu pour ses prises de position critiques à l'égard du pouvoir algérien, a été arrêté le 16 novembre 2024 à son retour de Paris. Il a été condamné à cinq ans de prison ferme au terme d'un procès pour "atteinte à l'unité nationale", "outrage à corps constitué", "pratiques de nature à nuire à l'économie nationale" et "détention de publications menaçant la sécurité du pays" suite à ses propos sur les frontières entre l'Algérie et le Maroc, tenus lors d'une interview avec le magazine français d'extrême droite Frontières. Son procès, expéditif et opaque, s'inscrit dans une logique de répression de la liberté d'expression, sur fond de tensions entre la France et l'Algérie.

Le 20 janvier 2025, quatre jours seulement après son arrestation, un tribunal d'Alger a condamné Mohamed Tadjadit, militant du Hirak et poète, à cinq ans de prison à l'issue d'une procédure expéditive, sans garanties d'un procès équitable. Il a été condamné pour des accusations vagues liées à ses publications sur les réseaux sociaux et ses conversations privées dans lesquelles il critiquait la situation politique et socio-économique du pays. L'affaire a été mise en délibéré pour être examinée à l'audience du 8 mai 2025.

Par ailleurs, l'accès à plusieurs médias indépendants est régulièrement restreint, empêchant la population d'accéder à une information pluraliste et objective. Radio M et le site d'information Maghreb Émergent, qui comptaient parmi les derniers médias indépendants du pays, ont été fermés par les autorités au début de l'année 2023.

Face à cette situation alarmante, les organisations signataires appellent les autorités algériennes à :

- Libérer immédiatement et sans condition tous les journalistes, écrivain·e·s, militant·e·s et défenseur·e·s des droits humains arbitrairement détenu·e·s en Algérie et cesser la répression transnationale les visant à l'étranger.
- Mettre un terme à l'instrumentalisation de l'arsenal juridique pour réprimer la liberté d'expression.
- Adopter une législation nationale garantissant la protection des journalistes et le libre exercice de la profession.

- Respecter les engagements internationaux de l'Algérie en matière de droits humains, en particulier la liberté d'expression et d'opinion.

Organisations signataires:

- EuroMed Droits
- Institut du Caire pour les Études des Droits de l'Homme (ICEDH)
- Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
- IBTYKAR
- Le comité de sauvegarde de la Ligue algérienne de défense des droits humains
- Le collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA)
- Libertés Algérie
- MENA Rights Group
- Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
- Riposte internationale
- Service international pour les droits de l'homme

Mohamed Tadjadit voit sa peine réduite à un an de prison ferme en appel

Le matin d'Algérie (<https://lematinddalgerie.com/>) – 22 Mai 2025



La chambre pénale de la cour d'Alger a rendu sa décision dans le procès en appel de l'activiste et poète Mohamed Tadjadit arbitrairement condamné.

Selon un communiqué de son avocate, Me Fetta Sadat, la cour a confirmé le jugement de première instance dans son principe, tout en réduisant la peine de prison à un an ferme, contre cinq ans initialement prononcés.

Un jugement partiellement réformé

Le jugement initial, rendu le 20 janvier 2025 par le tribunal de Rouïba, relevant de la cour d'Alger, condamnait Tadjadit à cinq ans de prison ferme, 200 000 DA d'amende ferme, ainsi qu'à la confiscation des objets saisis. Le procès s'était tenu en comparution immédiate, quelques jours après son arrestation le 16 janvier 2025.

En appel, la cour a décidé de maintenir la culpabilité mais d'atténuer la sanction pénale, ramenant ainsi la durée d'emprisonnement à un an ferme.

Quatre chefs d'inculpation retenus

Mohamed Tadjadit a été poursuivi et condamné pour quatre délits figurant dans le Code pénal algérien : atteinte à l'intégrité du territoire national (article 79), exposition au public de publications, vidéos et enregistrements susceptibles de porter atteinte à l'intérêt national (article

96), incitation à attroupement non armé via les technologies de l'information et de la communication (article 100) et outrage à corps constitué (article 146).

Ces accusations sont liées à son activité sur les réseaux sociaux et à son implication dans la campagne contestataire “Manich Radhy”.

Un militant sous pression judiciaire

Connu pour ses performances poétiques lors des manifestations du Hirak, Mohamed Tadjadit est une figure marquante du mouvement citoyen. Il a déjà fait l'objet de plusieurs poursuites et séjours en détention ces dernières années.

En août 2022, il avait été libéré après avoir purgé une peine réduite dans une affaire liée à l'exploitation d'un mineur durant une manifestation. En février 2024, il avait également été poursuivi pour terrorisme, une accusation finalement abandonnée.

Vers une libération prochaine ?

Compte tenu du temps déjà passé en détention depuis janvier 2025, Tadjadit pourrait quitter la prison dans les prochaines semaines, si la période de détention préventive est déduite de la peine.

Sa défense continue de dénoncer une criminalisation de l'expression pacifique et appelle à la fin des poursuites contre les activistes engagés dans la vie publique à travers des moyens non violents.

Samia Naït Iqbal

Algérie: censure et négation des disparitions forcées, le CFDA alerte

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 23 Mai 2025



Le Collectif des Familles de Disparu·e·s en Algérie (CFDA) tire la sonnette d'alarme. Dans un communiqué publié aujourd'hui, l'organisation dénonce une intensification alarmante des entraves à son action, entre interdictions d'événements publics, blocages numériques, et destruction pure et simple de ses espaces de mémoire.

Le Collectif des Familles de Disparu·e·s en Algérie (CFDA) continue de dénoncer la censure croissante et la négation des disparitions forcées par les autorités algériennes. Depuis sa création, le CFDA se bat pour faire la lumière sur les disparitions forcées qui ont marqué l'Algérie, notamment durant les années 1990. Mais cette quête de Vérité et de Justice dérange. Et selon le collectif, elle est aujourd'hui la cible d'une « offensive coordonnée » de censure et d'intimidation.

Au cours des derniers mois, deux initiatives majeures portées par le CFDA à Alger ont été empêchées par les autorités. La première portait sur la justice transitionnelle, la seconde sur les droits des femmes. À chaque fois, les forces de sécurité ont encerclé les quartiers concernés, empêchant les membres du collectif et les participants d'accéder aux lieux des rencontres. Une méthode jugée brutale et clairement dissuasive.

Mais la répression ne s'arrête pas là. Le CFDA dénonce également des attaques persistantes contre ses outils de communication. Dès sa création en 2016, la *Radio des Sans Voix*, première radio en ligne du collectif, dédiée exclusivement aux droits humains, a été bloquée en Algérie. Depuis, elle fait face à des tentatives répétées de piratage.

Le point culminant a été atteint avec la destruction totale du site du Mémorial des Disparu·e·s, un espace numérique dédié à la mémoire des victimes des disparitions forcées. « *Faire disparaître ce site, c'est tenter de faire disparaître les disparu·e·s une seconde fois* », alerte le CFDA. Le site principal de l'organisation est lui aussi devenu inaccessible depuis le territoire algérien.

Pour le *CFDA*, ces attaques s'inscrivent dans une « *politique assumée de négation, de censure et de réécriture de l'histoire* ». L'organisation estime que l'objectif est clair : réduire au silence les familles, bloquer l'accès à l'information pour les chercheurs, les étudiants, et les défenseurs des droits humains. Face à cette offensive, la présidente du *CFDA*, Nassera Dutour, reste déterminée : « *Nous poursuivrons notre travail avec détermination et dignité. Contre la censure, nous opposons la mémoire.* »

Le *CFDA* réaffirme ainsi son engagement à accompagner les familles, documenter les violations, et exiger Vérité et Justice. Sa mission, dit-il, est plus que jamais d'actualité : lutter contre l'oubli, faire la lumière sur les crimes du passé, et empêcher leur répétition.

Opposition et censure: un combat pour la liberté d'information mais aussi pour la vérité et justice

Le Collectif des Familles de Disparu.e.s en Algérie (CFDA) est une association créée en 1998 par des familles algériennes cherchant à obtenir des réponses sur leurs proches disparus durant la décennie noire des années 1990.

Le *CFDA* milite pour la vérité et la justice concernant les disparitions forcées, estimées à près de 10 000 personnes, enlevées par des groupes armés islamistes ou arrêtées par les forces de sécurité de l'État. L'association travaille en collaboration avec des organisations internationales comme *Amnesty International*, *Fédération Internationale des droits humains (FIDH)* et *Human Rights Watch* pour sensibiliser à cette cause et exiger des enquêtes indépendantes.

Le collectif mène également des campagnes de plaidoyer et publie des rapports sur la situation des droits humains en Algérie. Il organise des événements, comme la Journée internationale contre les disparitions forcées, pour maintenir la pression sur les autorités et obtenir des avancées législatives.

Le *CFDA* souligne que la justice algérienne manque d'indépendance et que les familles des disparus font face à des intimidations lorsqu'elles réclament la vérité. L'organisation appelle à une mobilisation internationale pour exiger des enquêtes transparentes et la reconnaissance des victimes.

Yacine M

Discours de haine en Algérie: une menace pour la diversité culturelle

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 24 Mai 2025



La montée des discours de haine en Algérie est une préoccupation croissante, notamment en raison de tensions sociales et politiques. La communauté amazighe, en particulier les Kabyles, fait face à des discours négationnistes et racistes. L'arrestation récente de Mohamed Lamine Belghit pour ses propos niant l'existence de la culture amazighe a mis en lumière ces tensions. La situation est complexe, mêlant enjeux identitaires, politiques et sociaux.

Les discours de haine en Algérie ont des conséquences sociales profondes, affectant la cohésion nationale et la stabilité sociale. La banalisation de ces discours peut conduire à des actes de violence ciblés contre certaines communautés, mettant en péril la paix civile.

Mohamed Lamine Belghit a été arrêté le 3 mai 2025 après avoir déclaré sur *Sky News Arabia* que « *la culture amazighe n'existe pas* » et qu'elle serait une « *création franco-sioniste* ». Son arrestation a suscité beaucoup de questions, surtout que le personnage est connu pour son racisme anti-amazigh qu'il étale sur les plateaux télés algériens et sur les réseaux sociaux, sans jamais être inquiété.

Le *Congrès Mondial Amazigh (CMA)* considère cette décision comme une manœuvre politique visant à protéger la stabilité de l'État algérien plutôt qu'à défendre les droits des Amazighs. Le CMA souligne que de nombreux discours négationnistes et racistes anti-Amazighs continuent d'être tenus sans poursuites judiciaires, notamment par des personnalités politiques et des organisations.

Cette affaire met en lumière les tensions identitaires en Algérie et la difficulté d'une reconnaissance effective de l'amazighité.

Les racines profondes du racisme anti-Amazigh en Algérie

Le racisme anti-Amazigh en Algérie trouve ses racines dans une longue histoire de marginalisation et d'arabisation forcée.

La France a favorisé une division entre Arabes et Berbères, renforçant les tensions identitaires. Après l'indépendance, l'État algérien a imposé une politique d'arabisation, marginalisant la langue et la culture amazighes.

En avril 1980, une révolte en Kabylie contre la répression culturelle amazighe, a été marquée par des manifestations et des arrestations. En juin 2001, le pays voit une répression violente des protestations en Kabylie, causant la mort de plus de 120 personnes.

Le paradoxe entre la condamnation des discours négationnistes et la persistance de la répression des militants amazighs souligne la complexité de la reconnaissance de l'amazighité en Algérie et les tensions politiques qui l'entourent.

L'amazighité sous pression : entre reconnaissance et marginalisation

Bien que la langue amazighe soit reconnue comme langue nationale et officielle depuis 2016, son enseignement reste facultatif dans le système éducatif algérien. Le *Haut-Commissariat à l'Amazighité (HCA)* a exprimé à plusieurs reprises son souhait de rendre l'apprentissage du tamazight obligatoire dans les trois cycles scolaires, mais cette mesure n'a pas encore été mise en place. Actuellement, seules certaines régions, comme Tizi Ouzou, Béjaïa et Tamanrasset, bénéficient d'un enseignement plus structuré de cette langue.

En 2021, une note du ministère de l'Éducation nationale avait même relégué le tamazight au statut de matière facultative, provoquant une vive contestation parmi les enseignants et militants amazighs. Face aux protestations, le ministère a finalement réintégré la langue dans l'emploi du temps officiel, mais sans en faire une matière obligatoire.

L'État algérien a longtemps promu une identité arabo-islamique, reléguant l'amazighité à un statut secondaire. L'enseignement et l'administration restent dominés par l'arabe, et les prénoms amazighs sont encore interdits dans certains cas. Des centaines d'Amazighs, notamment des Kabyles, sont emprisonnés pour avoir défendu leur langue et leur culture. Certains responsables et médias diffusent des propos négationnistes ou minimisent l'importance de la culture amazighe.

Cette situation reflète les tensions identitaires persistantes en Algérie et le manque de volonté politique pour une véritable intégration de la langue amazighe dans le système éducatif.

Pourquoi les discours anti-Amazigh restent impunis en Algérie ?

La banalisation des discours anti-Amazigh en Algérie est un phénomène préoccupant qui s'inscrit dans une longue histoire de marginalisation et de discrimination.

Les plateformes numériques deviennent des espaces de propagation de discours haineux, influençant négativement les perceptions et les interactions entre citoyens. Une augmentation des discours haineux visant les migrants africains a été signalée, notamment sur les réseaux sociaux, ce qui inquiète les organisations de défense des droits humains. La lutte contre ces discours nécessite une action concertée entre les autorités, la société civile et les plateformes numériques.

Certains discours haineux sont utilisés pour mobiliser des soutiens ou détourner l'attention des problèmes économiques et sociaux. Bien que la loi 20-05 existe pour lutter contre ces discours, son application reste limitée, ce qui encourage leur banalisation.

L'Algérie a adopté la loi 20-05 pour lutter contre la discrimination et les discours de haine, avec des peines allant jusqu'à 10 ans de prison. Elle prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison et des amendes importantes. Cependant, il semble que son application reste un défi, et il n'y a pas de condamnations notables rapportées. L'efficacité de cette loi dépend de sa mise en œuvre par les autorités et de la volonté politique de poursuivre les infractions.

En Algérie, plusieurs personnalités politiques ont été accusées de propager des discours de haine sans être condamnées. Par exemple, l'ancienne députée Naïma Salhi a été poursuivie pour incitation à la haine raciale et appel au meurtre de citoyens kabyles, mais elle a été placée en liberté provisoire. Cette impunité peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment des considérations politiques et idéologiques et un manque de volonté judiciaire.

De manière plus générale, certaines figures publiques et politiques ont été critiquées pour leurs propos discriminatoires, notamment envers les migrants subsahariens.

Yacine M

Rafles, expulsions, discours de haine: la dérive anti-migrant·e·s en Algérie

SHOAA for Human Rights (<https://shoaa.org/>) – 28 Mai 2025



Communiqué de presse

Depuis plusieurs années, une montée alarmante des discours de haine et de stigmatisation visant les migrant·e·s subsaharien·ne·s est observée dans l'espace public algérien. Ces discours xénophobes, souvent relayés par certains médias ou amplifiés sur les réseaux sociaux, légitiment les abus et alimentent un climat de rejet généralisé. Les organisations signataires condamnent fermement ces discours et appellent les autorités algériennes à cesser les expulsions collectives arbitraires et la criminalisation de la société civile solidaire.

Depuis les tensions diplomatiques entre l'Algérie et le Mali, amorcées en 2022 autour du rôle d'Alger dans la médiation de l'accord de paix malien, et intensifiées en 2024–2025 par une série d'accusations croisées d'ingérence, de soutien à des groupes armés et de rupture de coopération sécuritaire, les migrant·e·s originaires d'Afrique subsaharienne sont devenu·e·s les cibles d'un déchaînement de discours racistes et de stigmatisation. Cette vague haineuse est alimentée de manière systématique par certains médias audiovisuels, des pages Facebook, des comptes influents sur les réseaux sociaux, qui diffusent sans retenue des propos discriminatoires, parfois ouvertement haineux, appelant à la méfiance, au rejet, voire à l'expulsion. Cette campagne violente et déshumanisante s'abat actuellement sur les personnes migrantes, sans aucune réaction sérieuse de la part des autorités.

Loin d'être marginale, cette escalade a façonné un climat de peur, d'insécurité et d'humiliation pour des personnes déjà en situation de grande vulnérabilité. Plus préoccupant encore : l'attitude de l'État algérien, qui n'a pris aucune position officielle, n'a tenu aucun discours apaisant, et n'a mis en place aucune mesure réelle de protection. Pire, les autorités ont répondu positivement à cette campagne en menant des arrestations massives, des rafles dans les quartiers, et des expulsions collectives vers le Niger dans des conditions inhumaines, en violation flagrante du droit international.

L'Algérie s'est pourtant dotée en 2020 de la loi n° 20-05 relative à la prévention et la lutte contre la discrimination et le discours de haine, censée marquer un engagement contre toute forme de racisme. Or, cette loi n'a jamais été appliquée pour réprimer les discours racistes ou xénophobes visant les personnes migrantes. À l'inverse, des cas documentés montrent qu'elle a été utilisée de manière sélective à l'encontre de militant·e·s des droits humains, notamment pour réprimer l'expression politique ou la dénonciation de discriminations.

Dans ce climat de stigmatisation et d'hostilité, l'État algérien a mis en œuvre une politique répressive et systématique d'expulsions. Depuis l'accord bilatéral de réadmission signé en 2014 avec le Niger, ces pratiques se sont intensifiées. En 2024, plus de 31 000 personnes ont été expulsées vers le Niger selon plusieurs organisations humanitaires(selon Alarme Phone Sahara) — un chiffre record, illustrant une logique de purge migratoire, sans garanties procédurales.

Plus récemment, entre le 1er et le 21 avril 2025, l'Algérie a expulsé plus de 4 900 personnes vers le Niger. Parmi elles, 2 753 Nigérien·ne·s ont été renvoyé·e·s par des convois officiels, dont 308 mineur·e·s et 196 femmes. En parallèle, 2 222 autres personnes, de diverses nationalités africaines, ont été expulsées par des convois non officiels, abandonné·e·s au lieu-dit « Point Zéro » et forcé·e·s à marcher près de 15 km dans le désert jusqu'à Assamaka, souvent sans eau ni nourriture, dans des conditions inhumaines.(selon Alarme Phone Sahara)

Ces actes révèlent non pas une simple inaction, mais une participation active et systématique des autorités algériennes à cette vague raciste, à travers une politique répressive menée depuis 2014, bien avant les événements récents.

Face à cette situation alarmante, nous :

- Condamnons fermement : les discours de haine ; les expulsions collectives sans garanties légales ; les violences et détentions arbitraires ; la criminalisation des militant·e·s solidaires.
- Rappelons les engagements internationaux de l'Algérie, notamment : la Convention de Genève (1951), la Convention internationale sur les travailleurs migrants (2005), la Convention (n° 97) de l'OIT sur les travailleurs migrants (ratifiée en 1962), et la Convention de Kampala.
- Exhortons les autorités à mettre fin immédiatement aux expulsions arbitraires, à garantir l'accès à un recours effectif, et à adopter une législation nationale protectrice, en concertation avec la société civile indépendante.
- Appelons les institutions régionales et internationales suivantes à enquêter sur la situation, établir les responsabilités et formuler des recommandations claires : la CADHP, le HCDH, la Commission d'experts de l'OIT, et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrant·e·s.

- Appelons à l'application réelle de la loi 20-05, non pas contre les militant·e·s et les opposant·e·s, mais contre les véritables instigateurs de discours de haine.

Nous réaffirmons notre détermination à défendre la dignité, les droits et la sécurité des migrant·e·s subsaharien·ne·s en Algérie. Face à la répression, à la discrimination et à l'injustice, nous restons mobilisé·e·s et uni·e·s, pour exiger un changement immédiat et durable des politiques migratoires en Algérie.

Les organisations signataires :

- Adala For All
- Alliance Transméditerranéenne des Femmes Algériennes ATFA
- CNCD-11.11.11
- EuroMed Droits
- Riposte International
- Confédération syndicale des Forces Productives – COSYFOP
- MENA Rights Group
- La Fondation Pour La Promotion des Droits
- Centre Justitia Pour la Protection Légale des Droits Humains en Algérie.
- Cairo Institute For Human Rights Studies – CIHRS
- Committee for Justice (CFJ)
- Statewatch
- Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux
- L'Organisation Marocaine des Droits Humains- OMDH
- Shoaa For Human Rights
- Liberté Algérie
- Collectif Des Familles de Disparus Algérie – CFDA
- Fédération Internationale pour les Droits Humains FIDH
- LDH (Ligue des droits de l'Homme)
- Comité de Sauvegarde de la Ligue Algérienne Des Droits de l'Homme CS-LADDH
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)
- Migureeurop
- Alternative Espaces Citoyens (AEC)

Jil Jadid : dénoncer le mal vous mène en prison !

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com/>) – 31 Mai 2025



Jil Jadid informe l'opinion publique que Mme Nahima Abbad, secrétaire nationale et coordinatrice de la wilaya de Tipaza du parti, vient d'être condamnée à une année de prison ferme en comparution immédiate à la suite d'une plainte du président de l'APC de Fouka.

Madame Abbad est, depuis plusieurs années, une lanceuse d'alerte concernant la gestion de sa commune de résidence. Elle interpelle les autorités locales par vidéos sur les réseaux sociaux pour dénoncer les failles de gestion tant au plan de l'hygiène publique désastreuse que des différents chantiers locaux douteux qui défigurent le centre-ville depuis plusieurs années devenu impraticable.

Son tort est d'être sur le terrain avec les citoyens et d'affronter avec des mots les responsables locaux incapables d'agir devant les fléaux que subit sa ville.

Mme Abbad n'est accusée ni de corruption, ni de détournement, ni de malversation. Elle a été condamnée à un an de prison ferme car le PAPC s'est senti atteint dans son amour propre et s'en est plaint auprès du Procureur. Au lieu de prendre ses responsabilités et de résoudre les vrais problèmes dont il a la charge, il s'est abrité derrière le titre de sa fonction pour se venger d'une femme honnête et patriote.

Si le ton qu'elle peut prendre ne plaît pas, cela s'explique amplement par la gabegie, les gestions douteuses et la situation calamiteuse voire catastrophique de la ville. Au lieu d'ouvrir des enquêtes sérieuses sur cette mauvaise gestion, les autorités locales ont préféré punir une citoyenne modèle qui, sous d'autres cieux, aurait eu une médaille du mérite.

Bien entendu, le cas de Madame Abbad n'est pas isolé. Ce n'est ni le premier, ni apparemment le dernier. Les plus hautes autorités du pays devraient normalement s'alarmer de voir ces citoyens qui sont engagés pour le changement subir de tels traitements qui au final poussent à la démission générale.

La pression exercée sur tous les militants, la neutralisation des médias, la judiciarisation des actes politiques n'augurent en rien d'une stabilité de l'État mais au contraire sont en train de démoraliser la nation et de semer les germes de la contestation.

Jil Jadid refuse et dénonce cette logique du rapport de force contre les citoyens et assure Mme Nahima Abbad de son soutien actif face à cette pénible et injuste condamnation.

**Le Président,
Soufiane Djilali**

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
قودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

